



Un budget 2015 volontariste

Le conseil municipal de Saumur a voté le budget primitif 2015 le 18 décembre 2014. Jean Michel Marchand, Maire de la Ville de Saumur, présente ce budget « volontariste », affichant un investissement « soutenu ».

« Je souhaite évoquer les éléments majeurs qui ont présidé à l'élaboration de ce budget, qui s'équilibre à 36 101 290 euros en fonctionnement et 14 260 600 euros en investissement.

Il y a tout d'abord des décisions externes à nous et pour la plupart contraignantes :

- une baisse des dotations de l'état à hauteur de 308 000 euros pour 2015, et nous savons que cela va se renouveler en 2016 et 2017, d'où la nécessité d'anticiper sur les prochains budgets ;

- un retrait des allocations compensatrices à hauteur de 43 000 euros ;

- un fonds de compensation de TVA qui s'établira à 1 200 000 euros, soit 500 000 euros de moins que l'an passé du fait de la baisse des investissements ;

- un gel du point d'indice pour la rémunération du personnel.

Malgré tout cela, nous n'augmenterons pas les taux d'imposition !

Ce sont également des éléments dynamiques qui président à l'élaboration de ce budget :

- une évolution mécanique des bases fiscales de 0,9%, avec un élargissement de l'assiette de 1,6% ; ce qui fait une augmentation de 2,5% par rapport au budget primitif de 2014 ;

- une stabilité de la dotation de solidarité urbaine à 1 420 000 euros ;
- la hausse annoncée du fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales, dont nous avons pris en compte l'augmentation que nous avons eue en 2014 ;

- le confortement du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires à hauteur de 50 euros par élève.

Dans ce contexte difficile, nous affichons un budget volontariste, avec :

- une augmentation des charges de personnel inférieures au GVT (glissement vieillesse-technicité, estimé à 3,5 %) alors que nos charges de personnel n'augmentent que de 2,74 % ;

- une baisse des charges à caractère général de 1,22%

- un remboursement de la dette de 500 000 euros ;

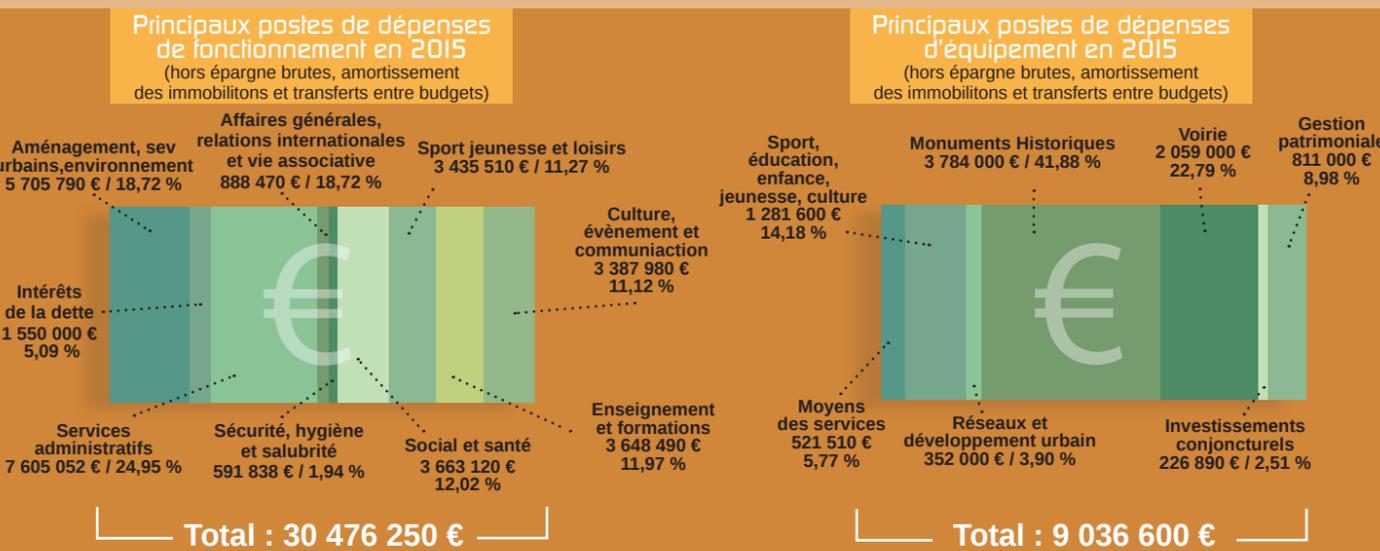
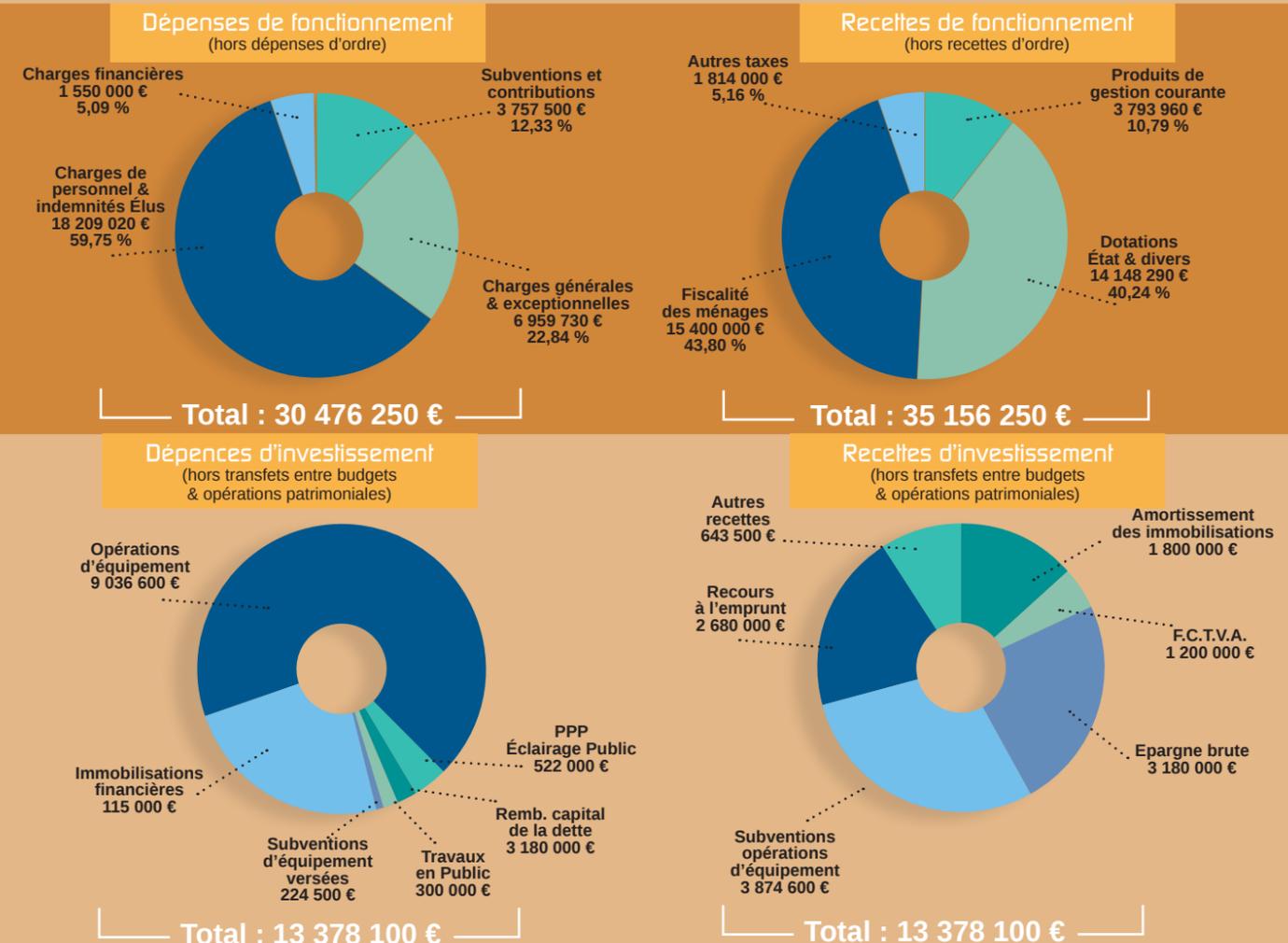
- une capacité d'autofinancement de 3 180 000 euros ;

- des dépenses d'équipement chiffrées à 9 036 000 euros, un niveau soutenu quand d'autres collectivités ont prévu de les baisser de manière drastique. C'est dans ce budget investissement que nous exprimons notre soutien à l'économie et aux entreprises, et donc à l'emploi, pour continuer à aménager la Ville de Saumur au bénéfice des Saumurois. »

Taux d'imposition 2015

Sur proposition de M. le Maire, le conseil municipal a voté des taux de fiscalité identiques à ceux de 2014.

- Taxe d'habitation 17,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25,89 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,43 %



Poursuite du désendettement

Capital Restant Dû au 31/03/2014 : **38 297 048 €**
(Pour mémoire CRD au 31/12/2013 (référence CRC) : 39 827 612 €)

2015

Capital Restant Dû au 31/12/2014 :	37 582 608 €
Remboursement du capital :	3 180 000 €
Recours à l'emprunt :	2 680 000 €
Capital Restant Dû fin 2015 :	37 082 608 €

Baisser la dette sans augmenter les impôts



Le budget 2015 a été voté au dernier Conseil municipal. Claude Gouzy, 3e adjoint délégué aux finances, donne des éléments de réponse afin de mieux appréhender ses grandes lignes.

Comment se prépare le budget d'une commune ?

« Fin juin, les services de la Ville, en étroite collaboration avec leurs élus de référence, ont répertorié l'ensemble des besoins en prenant en compte les priorités et en intégrant les projets du programme municipal. Ce travail s'est poursuivi par les entretiens budgétaires où des choix opportuns ont été réalisés tout en intégrant les urgences.

Nous avons pris en compte trois impératifs : notre choix politique de ne pas augmenter les impôts, l'obligation de poursuivre les programmes engagés et les contraintes dues à la baisse des dotations de l'État. »

Quelles sont les grandes lignes en matière de fonctionnement pour ce budget 2015 ?

« Elles passent entre autres par la diminution des charges de fonctionnement notamment par la maîtrise des charges de personnel, d'où la réorganisation de l'administration municipale en cours d'achèvement.

Nous devons rationaliser et optimiser nos moyens tout en redéfinissant le niveau de services que les Saumurois sont en droit d'attendre et que la capacité financière de la ville peut assumer. »

Et en matière d'investissement ?

« Nous travaillons en ce moment sur un Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), pour la période 2015/2020 concernant les secteurs de l'enseignement, du sport, de l'urbanisme, de la voirie et de la sécurité civile sans oublier le patrimoine. La restauration des monuments historiques est très « budgétivore », 3,8 M€ pour 2015. Malgré les diverses subventions Europe, État, Région, Département, la charge nette pour Saumur reste élevée et grève les investissements nécessaires dans les autres domaines. Aussi, quelque soit la hauteur des engagements des partenaires institutionnels, l'enveloppe que nous consacrerons aux monuments historiques ne dépassera pas 800 000 € en moyenne par an au regard des 1,7 M€ (part nette de la ville) en 2015. Cette décision nous permettra de réorienter les crédits sur d'autres choix d'investissements. »

Pour conclure ?

« En matière budgétaire, l'objectif principal de notre municipalité est la baisse de la dette afin de réduire nos charges financières. Nous dépassons actuellement la moyenne d'endettement des villes de la taille de Saumur. En fin de mandat, nous voulons nous en rapprocher. »

LES SIX ENGAGEMENTS DU BUDGET 2015

- ➔ **FONCTIONNEMENT**
 - Maintien des taux d'imposition
 - Maîtrise des charges
 - Redynamisation du commerce

- ➔ **INVESTISSEMENT**
 - Amélioration de l'environnement urbain
 - Restauration du patrimoine public
 - Poursuite du désendettement

Le point sur les projets en cours et à venir

« Les investissements retenus au budget 2015 sont d'abord dépendants de trois situations, a expliqué Jean-Michel Marchand, le Maire, lors du Débat d'Orientation Budgétaire du Conseil municipal de novembre. Elles portent sur les travaux qu'il faut naturellement poursuivre tel que le château et l'église Saint-Pierre ; sur le projet de renouvellement urbain qui se termine fin 2018 et sur les subventions déjà perçues et non utilisées dont une depuis 2012, pour le gymnase Jean Chacun et la Sénatorerie. »

Les travaux en cours

Ils portent principalement sur la rue Saint-Nicolas, sur l'école du Clos-Coutard et sur la fin des travaux du PRU 1. On note aussi la première phase des travaux du gymnase Jean Chacun, la première tranche de la réfection de la place Saint-Pierre, le traitement contre les termites dans le bâtiment de la Scoope, une programmation de la voirie et du stationnement et l'ouverture d'une ligne budgétaire sur les Risques Mouvements de Terrains et Cavités. Le montant brut de ces investissements est estimé à un peu plus de 9 M€.

EN CHIFFRES

MONUMENTS HISTORIQUES
3,542 M€

- Château : 1,680 M€
- Orgue de l'église de Nantilly : 0,315 M€ (achèvement prévu début 2016)
- Salle de la Sénatorerie : 0,232 M€, (courant 2015)
- Église Saint-Pierre : 1,150 M€ plus 0,165 M€ pour la fin de chantier (achèvement fin 2015),

TRAVAUX EN COURS

- Rue Saint-Nicolas : 580 000 € (achèvement printemps 2015)
- École du Clos-Coutard : 399 000 € (achèvement en cours)
- Fin des travaux dans le cadre du PRU 1 : environ 2,5 M€

A NOTER AUSSI

- Gymnase Jean Chacun : 1^{ère} phase : 0,450 M€ (de mai à octobre)
- Réfection de la place Saint-Pierre : 399 000 € (début prévu fin septembre 2015)
- Travaux de la Scoope : 115 000 €
- Voiries et stationnement : environ 2 M€.



PROJET DE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT :

Toujours au chapitre investissement, un PPI sera présenté en Conseil municipal prochainement incluant les travaux à venir sur :

- les monuments historiques,
- la thermographie de la Ville et l'isolation thermique,
- la réhabilitation thermique des bâtiments communaux,
- la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- le Schéma de déplacement et de stationnement intégrant les liaisons douces,

- les travaux de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP),
- les opérations PRU : rue du Chemin-Vert, rue Georges-Cormier, Jardins Partagés et la requalification du Centre Social Jacques-Percereau.